

(N° 44.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1844.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi sur la mise hors de circulation en Belgique, des pièces de monnaie des Pays-Bas en argent.

MESSIEURS,

Nous avons examiné le projet de loi sur la mise hors de circulation en Belgique, des monnaies des Pays-Bas en argent, que vous avez renvoyé à notre examen.

Nous n'avons point d'observation à faire sur le projet de loi; nous reconnaissons qu'il est utile de faire disparaître les monnaies d'argent, qui présentent des fractions du franc, d'un calcul difficile; il est d'autant plus urgent de prendre une mesure à cet égard, que ces pièces d'argent sont généralement repoussées de l'usage journalier. D'ailleurs c'est un nouveau pas de fait vers l'introduction complète du système monétaire adopté par la loi du 5 juin 1832.

Pour ces raisons la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet qui vous est soumis.

*Bruxelles, le 9 Février 1844.*

Le Comte D'ANDELOT.

Ed. DE ROUILLÉ.

BONNÉ-MAES.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.